

Compte rendu du conseil d'établissement extraordinaire du mercredi 19 janvier 2022

Présents en visioconférence :

Direction : Mme Campels, Mme Doyhambehere, M. Sansebastian, M. Jublot, M. Oulhen

Représentants des parents d'élèves : Mme Hughes, Mme Vermont, M. Brancourt, M. Peyron

Représentants des personnels administratifs : M. Hantson

Représentants de personnels enseignants et d'éducation : Mme Akahori, M. Gagnaire, M. Abbal, M. Aimé, M. Loeuillot

Représentants des élèves : Mme. Zerah, M. Pelletier

Ambassade : M. Quillére, attaché de coopération, représentant M. Martin, excusé

Conseillers consulaires : M. Consigny, M. Lisner, M. Roussel

CVLC : Mme Batton

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10, M. Oulhen est secrétaire de séance et M. Pelletier, secrétaire de séance adjoint.

1 - Présentation de l'ordre du jour :

Madame la proviseure présente l'ordre du jour et souhaite y apporter une modification en précisant que la continuité pédagogique et l'organisation scolaire ne concerne plus uniquement le primaire comme indiqué dans la convocation mais bien la totalité de l'établissement.

2 - Point sur la situation sanitaire :

Mme la proviseure fait le point sur la situation sanitaire dans l'établissement. Depuis le 4 octobre nous n'avons eu aucun cas signalé de personnes positives à la Covid 19 ou cas contact dans l'établissement. Au retour de vacances de Noël, plusieurs élèves n'ont pu reprendre les cours après avoir été contaminés pendant les vacances. Dès la première semaine, deux cas positifs et plusieurs cas contacts ont été identifiés. Depuis la deuxième semaine, la situation s'est très fortement dégradée parmi les élèves et les personnels. Nous avons aujourd'hui au secondaire 5 personnels enseignants et un assistant d'éducation positifs et six cas contacts. Parmi les élèves, 10 ont été déclarés positifs et 12 cas contacts.

Pour le primaire, un personnel enseignant est également positif ainsi que 35 élèves. Parmi les élèves, 39 ont été déclarés cas contact.

Face à cette situation, le centre de santé de Kita Ku nous a donc recommandé de maintenir à distance l'ensemble des élèves pour une durée de 10 jours. En effet, vu la singularité de notre établissement scolarisant les élèves de la maternelle au lycée, la circulation du virus au sein de familles est fortement accrue.

En accord avec nos autorités de tutelle, l'AEFE et l'Ambassade, nous allons donc suivre cette recommandation du centre de santé de Kita Ku, comme nous l'avons toujours fait depuis le début de la crise sanitaire. En conséquence l'établissement n'accueillera plus d'élèves en présentiel à compter de ce vendredi 21 janvier. Le retour des élèves aura lieu le 31 janvier. Cette durée de 10 jours est une prescription du centre de santé, aucun accord du centre de santé ne sera nécessaire pour permettre le retour des élèves le 31 janvier. Il n'y aura pas d'obligation de présenter un test au retour, nous invitons cependant les familles à être prudentes, un lien avec les coordonnées des centres pratiquant des tests gratuits à été envoyé à l'ensemble de la communauté scolaire.

3 - Organisation pédagogique et modalités pratiques pendant cette période d'enseignement à distance :

Madame la proviseure-adjointe présente l'organisation pédagogique pour le second degré. Tous les emplois du temps sont maintenus y compris les dédoublements (sauf accompagnement personnalisé) tout en limitant le temps d'écran. Les matinées seront en mode synchrone et les après-midi en mode asynchrone, à l'exception de certains cours des classes du cycle terminal qui pourront être réalisés en mode synchrone l'après-midi. Une question est posée sur le maintien ou non des bacs blancs pour les deux samedis matins à venir. Plus aucun samedi matin n'étant disponible pour les déplacer, ils pourront donc être maintenus en distanciel, le libre choix étant laissé aux professeurs concernés. Madame la proviseure-adjointe fera un point avec chacun de ces enseignants concernés dès demain.

Les pauses déjeuner seront identiques à celles des emplois du temps, à 12h00 pour les classes de 6ème et de 5ème, à 13h00 pour les classes de lycée. Pour les 4ème et 3ème, 12h00 ou 13h00 en fonction des emplois du temps. Les appels seront faits sur Pronote.

Plusieurs enseignants étant en arrêt maladie, certains cours ne pourront pas être assurés mais des solutions de remplacement seront étudiées. Pour le primaire, Il est précisé que les personnels remplaçants sont déjà des personnels de l'établissement et connaissent nos élèves. Les enseignants désignés cas contact assureront leurs cours normalement.

Pour le premier degré, Monsieur le directeur du primaire confirme également que les emplois du temps sont maintenus à l'identique y compris pour les cours de langues. Concernant les classes bilingues, il est demandé aux familles de bien vouloir respecter les emplois du temps et de ne pas faire le travail demandé par les professeurs de français quand les élèves sont en anglais. Un représentant du premier degré demande si le temps synchrone peut être commencé uniquement à partir de lundi 24 janvier afin de mieux se préparer. Monsieur le directeur du primaire répond qu'il souhaite que, même si c'est sur un temps très court, il y ait un contact direct avec les élèves dès le 21 janvier afin de leur présenter au moins le déroulé de la journée.

En réponse à la question d'un représentant des parents d'élèves, il est précisé qu'une communication sera adressée dès demain aux enseignants et aux familles afin de bien préciser ces modalités. Il est également indiqué qu'une réunion en visioconférence sera organisée ce vendredi 21 janvier à 17h00 pour tous les parents qui le souhaitent afin de répondre au mieux à leurs interrogations.

A la demande d'un représentant des parents d'élèves sur la possibilité de mettre en place un document partagé avec les parents d'élèves afin de faire remonter les difficultés rencontrées durant cette période d'enseignement à distance, madame la proviseure répond qu'elle reviendra demain vers les représentants pour discuter de cette possibilité.

Un représentant des personnels enseignants demande s'il y aura possibilité de venir travailler dans l'établissement pour assurer l'enseignement à distance. Madame la proviseure répond par l'affirmative. Il est également demandé si une garderie pourra être assurée pour les enfants du personnel et particulièrement pour ceux ayant des enfants en bas âge en raison de la difficulté d'assurer cet enseignement en présence d'enfants étant eux mêmes en enseignement à distance. Madame la proviseure reconnaît la difficulté de cette situation. Cependant, compte tenu des risques de contamination, il ne sera pas possible de maintenir la garderie ouverte, il est vraiment nécessaire de créer une bulle sanitaire et de réduire tout contact entre élèves. Madame la proviseure invite les personnels concernés à prendre son attache dès demain afin que chaque situation soit étudiée au cas par cas.

Concernant les autres personnels (ATOS), ils pourront faire une demande de télétravail et si les fonctions occupées le permettent, télétravailler depuis leur domicile.

Afin de préparer au mieux le retour des élèves le 31 janvier, une CHS et une CHSCT seront programmées dans le courant de la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.